

REGLEMENT LA FOULEE DE NOEL 2025

1. ORGANISATION

1.1 LIEUX

L'association La Foulée, organise le samedi 6 décembre 2025 la 23^{ème} édition de " La Foulée de Noël ", dans le cadre des festivités de Noël et de fin d'année 2025. Lieu de départ : Place du Kiosque – ORAISON Sur place – Toilette public sur la place.

1.2 PARCOURS

1.2.1 Parcours Enfants :

- 1km : une boucle en zone urbaine
- 3 km : 3 boucles de 1 km en zone urbaine

1.2.2 Parcours coureurs Adulte

- 10.2km D+350m boucle fléchée en blanc sur routes et chemin

1.2.3 Parcours Marche Nordique/ Marche :

- 9km D+ 350m boucle fléchée en blanc sur routes et chemins

Les mesures des parcours courses sont étalonnées à l'aide de la méthode de la roue de géomètre. Ils sont conformes au règlement et aux dispositions réglementaires nationales de la charte des courses hors stade F.F.A. Les organisateurs prévoient fléchage au sol, balisage et mention des distances tous les kilomètres. Les chiens ne sont pas admis.

Le parcours marche ne réponds pas au règlement F.F.A et aucun contrôle n'est réalisés lors de la course.

Un ravitaillement sera mis en place sur la zone de départ/arrivée

En cas d'abandon, il est impératif de le signifier par téléphone au 06 83 06 76 53 ou auprès des signaleurs positionnés sur le parcours afin d'éviter des recherches inutiles.

1.3 DEPARTS DES COURSES

Les départs sont fixés place du Kiosque à 9h00 pour le 3 km, à 9h40 pour le 1km, à 10h15 pour le 10km course et 10h30 pour le 9km marche.

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ aux heures indiquées.

1.3.1 le temps limite

Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler les épreuves est de 1h30 pour le 10 km course et 2h15 pour le 9 km marche.

Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course. Les arrivées se feront sur la Place du Kiosque. Les résultats seront consultables sur le site lafouleedenoel.org.

1.4 MATERIEL OBLIGATOIRE

- Un verre personnel (plus de verres jetables sur les ravitaillements)

Conseillé : chaussures et vêtements adaptées à la course à pied, téléphone, couverture de survie, coupe-vent selon la météo.

1.5 SIGNALISATION ET SECURITE

Des postes de contrôle seront installés sur le parcours. En application de l'article 20 du règlement de la C.N.C.H.P. tout accompagnateur, notamment à bicyclette et en roller, est interdit, sous peine de disqualification

Les coureurs participant à la course sous leur propre responsabilité, il est interdit de courir sans dossard et la cession de son dossard à une tierce personne est proscrite.

Les contrevenants engageraient leur responsabilité exclusive, et l'organisation ne pourrait être tenu responsable en cas d'accident provoqué ou subi par un participant illicite.

Des contrôleurs de course épaulés par la Police Municipale seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs.

Une assistance médicale, sera présente sur le parcours et à l'arrivée.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Aucun recours ne pourra être engagé en cas de vol d'effets dans les véhicules. Des vestiaires, W.C, sont prévus à cet effet.

1.6 ECO RESPONSABILITE

La Foulée de Noël traverse des zones boisées fragiles que nous devons préserver.

Ne jetez rien dans la nature

Feux interdits

Déposer vos déchets dans les poubelles sur le ravito et à l'arrivée.

Aucun gobelet en plastique sur les ravitos

Apportez dans la mesure du possible votre propre gobelet

1.7 INSCRIPTIONS

1.7.1 Les pré-inscriptions en ligne

Elles seront ouvertes à compter du 15 Octobre jusqu'au mercredi 3 décembre minuit.
Les attestations, formulaires de santé ou la licence seront être contrôlés par l'organisation pour que l'inscription soit validée.

1.7.2 Inscription sur place

Aucune inscription sur place sauf cas particulier

Tout concurrent reconnaît dès son inscription avoir pris connaissance du présent règlement s'y conformer et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

1.8. Les Tarifs

1.8.1 Tarifs pré-inscription jusqu'au 25 novembre 2025

- Parcours 1km et 3km : GRATUIT
- Parcours Marche 9km : 10€
- Parcours Coureur 9km : 13€

1.8.2 Tarifs Inscription à partir du 26 novembre 2024

- Parcours 1km et 3km : GRATUIT
- Parcours Marche 9km : 15€
- Parcours Coureur 9km : 18€

Si règlement par chèque, ordre à l'attention de : association la Foulée.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet daucun remboursement pour quel que motif que ce soit.

1.9.CATEGORIES

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

- 1 km Ecole d'athlétisme et Poussins (2015 à 2019) – Garçons/Filles
- 3 kms Minimes et Benjamins (2011 à 2014) - Garçons/Filles.
- 9kms (jusqu'à 2010) Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, M0, M1, M2, M3, M4, M5 et M6 et au-delà Hommes et Femmes.
- Marche Hommes et Femmes

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement F.F.A. Il est indiqué que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

1.10 ADMISSION

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le [Parcours de Prévention Santé](#) (ou « PPS ») mis en place par la FFA. **Il faut se rendre sur le lien suivant pour obtenir cette attestation : <https://pps.athle.fr/>**
 - pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Les concurrents âgés de moins de 18 ans au jour de l'épreuve, devront fournir, au moment de l'inscription, une autorisation parentale écrite de participation à la course.

L'absence de date de naissance ou sa falsification sur le bulletin d'inscription entraînera l'exclusion sans possibilité de remboursement. La participation à l'une des courses implique l'acceptation du présent règlement. Tout litige survenant sera étudié et réglé par le Comité d'organisation de La Foulée de Noël.

1.11 DOSSARDS

Il sera délivré un nombre limité de dossard pour chaque parcours comme suit :

- Parcours 1km deux cents dossards du n°1 au n°200
- Parcours 3km deux cents dossards du n°201 au n°400
- Parcours Marche 9km deux cents dossards n° 301 au n°500
- Parcours Coureur 10km quatre cents dossards n° 501 au n°900

1.11.1 Retrait dossard

Ils auront lieu le vendredi 5 décembre de 16h30 à 19h00 dans la salle sous le Kiosque - Oraison et le samedi 7 décembre de 7h45 à 10h15 Place du Kiosque ou Salle EDEN (en cas d'intempéries)

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste ou remis avant le jour de la course. Le retrait du dossard ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité, y compris des personnes absentes pour lesquelles les dossards seraient retirés par un tiers.

Pour un bon déroulement de l'épreuve, le nombre des engagés est limité à 1000 toutes épreuves confondues. Les inscriptions seront closes sans préavis le jour même de la course au 1000^{ème} inscrits.

1.13. RECOMPENSES

Les récompenses seront effectuées aux alentours des 12h15

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Les récompenses seront données lors de deux cérémonies, une enfant et un autre adulte. Voici les différentes catégories récompensées :

1.13.1 Parcours 1 km

Catégories : Ecole d'athlétisme 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Garçon au scratch et 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Fille au scratch - catégorie Poussin 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Garçon au scratch et 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Fille au scratch

1.13.2 Parcours 3 kms

Catégorie Minimes 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Garçon au scratch et 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Fille au scratch
catégorie Benjamin 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Garçon au scratch et 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Fille au scratch

1.13.2 Parcours 10kms :

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Homme au scratch et 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Femme au scratch

1^{er} Homme et 1^{er} Femme des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Master. Les catégories Seniors et Masters sont toutes confondues, les récompenses par catégories ne sont pas cumulables avec le scratch

1.13.5 Marche Nordique :

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Homme au scratch et 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Femme au scratch

1.13.6 Récompense à l'équipe la plus représentée

Une équipe est constituée de licenciés d'un club affilié à une fédération sportive, ou à une association loi 1901 dûment déclarée.

2. CONDITIONS GENERALES

2.1 ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, arrêté municipal ou préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Le remboursement de l'inscription pourra être envisagé en cas de problème médical si celui-ci intervient dans un délai d'un mois avant l'épreuve. Dans ce cas un certificat médical de contre-indication à la pratique de cette course devra être fourni.

2.2 DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la « Foulée de Noël » ainsi que les ayant droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.